

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 04 mars 2022 à 21h

Etaient présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Pascal NAVEAU, Monsieur Patrick BIZOT, Benoît RAFFIN, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREMY, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS

Absents excusés : 2

Monsieur Jacques JAHANDIER pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARDON

Monsieur Jérémie MAITREJEAN pouvoir à Monsieur Jacky DEREMY

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Membres votants : 10

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21h02 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal le 27 janvier 2022.

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

2. Compte-rendu des pouvoirs de police au Maire

Information sur les convois exceptionnels, arrêté 2022-04bis du 16 février 2022 portant interdiction de traversée de La Ferté-Vidame pour les convois exceptionnels de grande longueur.

3. Approbation du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021

Approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Madame la Trésorière de Nogent-le-Rotrou à la clôture de l'exercice 2021.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Il est proposé au vote du Conseil :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est en parfaite concordance avec le compte administratif.
- De voter le compte de gestion 2021 du budget communal.

Approbation du Compte Administratif 2021

Le Maire ayant exposé que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat identique au compte de gestion 2021 établi par Madame la Trésorière reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2021.

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	775 375, 69 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	822 354.45 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	46 979.76 €
Résultat antérieur reporté	345 052.26 €
Résultat de fonctionnement	+ 392 032.02 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	558 341.08 €
Recettes d'investissement :	297 488.31 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	-260 852.77 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	90 227.96 €
Résultat de clôture (tenant compte du résultat d'investissement N-1) :	-170 624.81 €
Excédant total	221 407.21

Le Maire, ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

M Jacky DEREMY propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 :

- ✓ D'adopter le Compte Administratif 2021 établi par le Maire tel que présenté par l'adjoint aux finances,
- ✓ De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10
